

INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX 2025/2026**DATE et LIEU :** DIMANCHE 18 Janvier 2026 – Salle de BRUMATH**ORGANISATION :** Commission Départementale de Tennis de Table du Bas/Rhin**JUGES-ARBITRES :** Georges BLANCKAERT – Jacky HUTTARD OU AUTRES**OUVERTURE DE LA SALLE ET MONTAGE DE 20 TABLES : 8 heures 00****DEBUT DE LA COMPETITION : 9 heures 00****HORAIRES**

MESSIEURS SECTEUR « C » 85 à NC	09h 00
MESSIEURS SECTEUR « B » 70 à 80	09h 00
DAMES SECTEUR « B » 70 à NC	09h 00
DAMES SECTEUR « A » 55 à 65	09h 00
MESSIEURS SECTEUR « A » 60 à 65	10 h 30
MESSIEURS DEPARTEMENTAUX « B » 50 à 55	10 h 30
MESSIEURS DEPARTEMENTAUX « A » 40 à 45	11 h 30
MESSIEURS Toutes Catégories 35, 30, 25, 20, 15, 10, N°.....	11 h 30
DAMES Toutes Catégories 50, 45, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, N°.....	11 h 30
POUSSINS	13 h 30
BENJAMINS	13 h 30
POUSSINES	13 h 30
BENJAMINES	13 h 30
CADETTE	13 h 30
Minimes Filles	14 h 30
MINIMES Garçons	14 h 30
CADETS	14 h 30

ENGAGEMENTS :

Informations importantes pour l'ensemble des joueurs :

Les qualifiés qui ont disputés les séries lors des « INDIVIDUELS SECTEUR », inscrits dans les tableaux suivis d'un Q sont obligés de confirmer leur participation et ceci le plus vite possible afin que je puisse effectuer un remplacement de joueur.

Ceci, pour permettre la participation d'un maximum de compétiteurs.

Une pénalité d'absence d'un montant de 10 euros (Adultes) 5,00 € (Enfants) sera facturée pour toute absence non excusée avant la compétition,..... sauf cas exceptionnel.

Les engagements commençant directement au niveau Départemental (Dames Toutes catégories (50 et moins) et Messieurs Toutes Catégories (35 et moins), devront se faire avec l'imprimé ci-joint. Ce formulaire est à retourner pour le Vendredi 9 Janvier 2026, dernier délai à :

Monsieur Georges BLANCKAERT – 21 rue HAUTE – 67390 BOOTZHEIM –
☎ 03 88 92 58 98, georges.5256@free.fr accompagné des droits d'engagements.

DÉROULEMENT DES EPREUVES :

Tableaux de 16 ou de 24 joueurs, voir inférieur composés de poule éliminatoire de 3 – 4 personnes, les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés dans un tableau à élimination directe. Chaque perdant est tenu d'arbitrer une rencontre. Toutes les rencontres se disputeront au meilleur des cinq manches.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Seules les tenues sportives répondant aux couleurs règlementaires seront autorisées. Bon à savoir Chemisette et Short Blanc Interdits. Dans les aires de jeu, le port du survêtement ou autre tenue de plage est INTERDIT, ainsi que les Bouteilles d'eau.

INFORMATIONS :

Les balles sont à fournir par les joueurs et de couleur blanche uniquement..

Une restauration sera disponible sur place, ainsi que des boissons.

Pour la Commission Départementale
Georges BLANCKAERT